



Centre Canin du Haut de l'Arize

Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

Module

Titre V - AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PREVENTION

RNCP 41662- Date de parution : 27-11-2025 - Date de fin d'enregistrement : 27/11/2028

Public concerné

Personne voulant travailler dans la sécurité privée avec un chien.

Objectifs : L'agent cynophile de sécurité et de prévention assure la sécurité des biens et des personnes à l'aide d'un chien spécialement éduqué. Il entretient et entraîne son compagnon dans le respect du bien-être animal.

Il peut exercer ses activités au sein d'entreprises ou d'organismes privés ou publics, tels que les grandes surfaces, centres commerciaux, équipements sportifs, équipements sociaux, culturels et touristiques, parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public, gares routières, ferroviaires, aéroportuaires et maritimes. Néanmoins, dans la grande majorité des cas, l'agent est employé par une entreprise prestataire de services.

Activités visées :

Prise du poste de contrôle (PC)

Accueil physique et téléphonique

Prise d'informations

Transmission orale des informations

Rédaction de rapports d'alerte et d'information

Réalisation d'une ronde de surveillance (repérage et positionnement dans les locaux, organisation du circuit, identification des événements et consignes particulières, observation et signalement des dysfonctionnements)

Prise en compte des risques

Identification des risques portant atteinte au site

Identification des risques portant atteinte aux personnes présentes sur le site

Mise en place des moyens de prévention et de protection appropriés

Détection des risques terroristes

Protection et alerte face aux risques terroristes



Centre Canin du Haut de l'Arize

Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

Sécurisation d'un site ou d'un événement à risques

Inspection préalable du site

Identification des personnes (flux entrants et sortants, autorisations spéciales...)

Palpation de sécurité

Respect des droits fondamentaux des personnes

Inspection des matériels

Transmission d'informations

Application des consignes

Gestion des situations à risques

Gestion des personnes et matériels non autorisés

Retrait ou immobilisation des véhicules ou marchandises

Gestion des situations conflictuelles

Gestion des risques électriques et d'incendie

Entretien du chien

Utilisation du matériel cynotechnique (muselière, laisse, collier, caisse de transport...)

Réalisation des soins d'hygiène (prophylaxies sanitaire et médicale, alimentation, habitat...)

Réalisation des premiers secours

Respect du cadre légal et de la réglementation sanitaire relative à l'animal

Entraînement à l'obéissance du chien (rappel au pied, marche au pied, immobilité, franchissement d'obstacles...)

Entraînement du chien au mordant, aux frappes muselées et au déconditionnement face à différents artifices (menace au bâton, coup de feu, fumigène...)

Réalisation d'interventions avec le chien

Préparation du matériel (manchettes, boudins, balles, récompenses...)

Entraînement à la détection des personnes, dont les personnes porteuses d'un handicap

Entraînement à la découverte de nouveaux environnements

Intervention en binôme avec le chien (ronde ou levée de doute)

Respect du cadre légal



Centre Canin du Haut de l'Arize

Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

Pré-requis

Candidat :

Posséder un chien non classé en 1ère catégorie,

Savoir lire et écrire le français,

Passer avec succès un entretien oral et écrit au centre canin¹.

Etre en bonne condition physique,

Etre titulaire de l'autorisation préalable AGENT CYNOPHILE ou d'Agent de Sécurité sous la condition que la carte professionnelle soit à jour

ou de la carte professionnelle à jour

Etre titulaire de la formation SST²

Chien :

Avoir une carte d'identification à son nom,

Subir une évaluation avant l'entrée en formation,

Etre âgé de 10 mois minimum à l'entrée en formation

Disposer d'un carnet de vaccination complet et à jour (CHLPPiL+R)

Durée et lieu

Lieu-dit la Maurère 31310 Gouzens

Du lundi au vendredi sauf jour férié.

315 heures sur 9 semaines de formation, soit 35 h par semaine

Tarif : 3500.00 euros Net de TVA par personne

Date des sessions

Nous consulter

¹ Le test en Français et Mathématiques élémentaires est réalisé avant le début de la formation.

² Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant 2 années sur une période de 5 ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté. Ar. 27/06/17 Art 15

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ». La personne ayant déjà suivi, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I [Cf. chaque domaine] dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande. Ar. 27/02/17 Art 4, 5 & 8



Centre Canin du Haut de l'Arize

Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

Le nombre maximum par session est de 12 candidats.

Modalités d'accès:

Le premier jour de la formation, nous vous demanderons de nous fournir les documents suivants :

- Carte professionnelle à jour ou autorisation préalable
- Diplôme d'Agent de Sécurité
- Carte d'identité en cours de validité
- Carte ICAD du Chien à votre nom
- Passeport du chien avec le vaccin contre la rage à jour
- 2 photos d'identité

Délais d'accès :

10 jours minimum pour les demandes de financement OPCA

30 jours minimum pour les demandes de financement Pôle Emploi (AIF)

Contact :

Charline ROGET, chargée des dossiers formation – 05 61 97 25 87 contact@centrecanin31.com

Florent ROGET, responsable formation – 06 32 06 01 01 - contact@centrecanin31.com

Modalités pédagogique : Partie théorique 20% (en salle avec support en vidéo projection, support de cours écrit) et partie pratique (mise en situation, parcours d'obstacles, détection dans les bois, exercices de défense sur terrain d'entraînement)

Modalités d'évaluation :

- Mises en situation simulées et réelles
- Étude de cas
- Questionnaires à choix unique (QCU) et à choix multiple (QCM)
- Mise en situation professionnelle d'intervention en équipe cynophile, de jour, et de nuit



Centre Canin du Haut de l'Arize
Lieu dit Maurère 31310 Gouzens
Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

- Questionnaire à choix multiple relatif à la biologie, l'aspect juridique et réglementaire du métier

Sanction : Remise d'un diplôme de titre V – Agent Cynophile de sécurité et de prévention

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: Aménagement possible en fonction du type de handicap, nous prévenir 15 jours avant la formation

Le Métier d'Agent Cynophile :

- Gardiennage sur site industriel, chantiers, usines, entreprises, locaux
- Événementiel (fête foraine, foires, rencontres sportives...)

Activités exercées dans l'emploi d'Agent de sécurité

- Détection
- Protection
- Rondes sur sites
- Intervention

Débouchés, l'après la formation :

- Possibilité de rajouter un chien sur la carte
- Obligation de renouveler la carte professionnelle après une formation MAC Cynophile (tous les 5 ans)
- Possibilité de rajouter des compétences sur sa carte professionnelle (exemple : garde rapprochée en suivant une formation complémentaire)
- Se présenter aux concours publics pour exercer en tant que Maître-chien dans une administration (police, douane)
- Poursuivre une formation Agent Cynophile de Détection (explosifs, fumigènes, punaises de lit)



Centre Canin du Haut de l'Arize

Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

Référentiel de certification – Agent Cynophile de Sécurité & de Prévention

Intervenir en équipe cynophile – Durée : 315H00

1. Accueil et gestion du poste de contrôle

Accueillir les personnes physiquement et/ou téléphoniquement, en prenant en compte les situations de handicap le cas échéant.

Assurer le port de la tenue professionnelle, vérifier le bon fonctionnement des outils de transmission, contrôler les événements de la main courante et les registres.

Transmettre aux autorités et au rondier des informations cohérentes avec la situation.

Rédiger un rapport circonstancié susceptible d'être présenté aux forces de l'ordre si nécessaire.

Utiliser les outils bureautiques et les logiciels de sécurité privée.

Respecter la réglementation en vigueur, le code de déontologie, les procédures et les consignes hiérarchiques, afin de réaliser efficacement son travail au poste de contrôle.

2. Ronde de surveillance

Réaliser des rondes en portant la tenue professionnelle et en s'équipant du matériel adapté.

Identifier préalablement le parcours et se positionner correctement dans les locaux.

Prendre en compte la nature des événements et les consignes particulières.

Appliquer une méthode d'observation et s'adapter aux situations rencontrées.

Signaler toute situation anormale ou dangereuse sans se mettre en danger, afin de protéger les biens et les personnes.

3. Évaluation et gestion des situations

Évaluer les situations en observant l'environnement et en identifiant les dysfonctionnements.

Mobiliser des techniques d'intervention appropriées sans se mettre en danger, afin d'éviter toute aggravation.

4. Gestion des risques et secours

Mettre en place les moyens de lutte contre les risques en utilisant des dispositifs de protection adaptés.

Alerter les services de secours, informer la police, la hiérarchie et/ou le client.

Pratiquer les gestes de premiers secours selon les recommandations de l'INRS, afin de sécuriser les personnes et le site.

5. Gestion du risque terroriste

Identifier les modes opératoires et les matériels utilisés.

Mettre en sécurité le public, y compris les personnes en situation de handicap.

Transmettre les informations aux forces de l'ordre.

Mettre en œuvre les premiers secours tactiques si nécessaire, jusqu'à l'arrivée des secours, afin de limiter les conséquences.



Centre Canin du Haut de l'Arize

Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

6. Sécurisation d'un site événementiel

Identifier les risques liés à l'événement ou au site.

Contrôler la présence d'objets ou de personnes suspectes.

Repérer les zones autorisées, restreintes et interdites, afin de prévenir incidents, accidents ou actes malveillants.

7. Contrôle d'accès

Vérifier les autorisations des personnes, véhicules et marchandises.

Orienter les personnes autorisées en adaptant l'accueil, notamment pour les situations de handicap.

Réaliser des palpations de sécurité dans le respect des droits fondamentaux.

Inspecter visuellement sacs, véhicules et matériels.

Faire déposer les objets non autorisés, afin de garantir la sécurité du site.

8. Gestion des anomalies

Traiter la présence de personnes ou matériels non autorisés.

Immobiliser les individus dans le respect de la réglementation.

Procéder au retrait ou à l'immobilisation des véhicules ou marchandises.

Alerter les autorités compétentes afin de garantir la sécurité.

9. Gestion des conflits

Observer les comportements et l'environnement.

Évaluer le niveau de dangerosité.

Alerter le PC si nécessaire.

Adopter une communication verbale et gestuelle adaptée tout en préservant sa sécurité, afin de désamorcer les conflits.

10. Risques incendie et électriques

Prioriser les alertes et observer l'environnement.

Couper les fluides si nécessaire.

Utiliser les moyens d'intervention adaptés.

Baliser la zone et communiquer avec le PC, afin d'éviter les accidents et la propagation des risques.

Activités cynotechniques

11. Entretien du chien

Utiliser le matériel cynotechnique adapté.

Assurer les soins d'hygiène et, si nécessaire, les premiers secours.

Respecter le cadre légal afin de garantir la santé et le bien-être de l'animal.

12. Dressage et contrôle du chien

Entraîner le chien à obéir en toutes circonstances (avec ou sans laisse/muselière).

L'habituer à évoluer en présence de publics et de congénères.

Le former aux techniques de mordant et de défense (costume, frappes muselées, déconditionnement).

Assurer une obéissance fiable et constante.



Centre Canin du Haut de l'Arize
Lieu dit Maurère 31310 Gouzens

Siret : 817 902 018 00016

Téléphone : 05 61 97 25 87 / Mail : contact@centrecanin31.com

N° déclaration d'activité OF: 76 31 08172 31

N°CNAPS : FOR-031-2027-12-13-20220606720

13. Évaluation opérationnelle du chien

Vérifier les capacités du chien en conditions réelles.

Exploiter ses qualités sensorielles pour la détection de personnes.

Le motiver, le récompenser et le confronter à diverses situations (y compris handicap).

Respecter les cadres légaux et déontologiques.

14. Intervention avec un chien

Réaliser des interventions en utilisant le matériel adapté.

Observer l'environnement et interpréter les réactions du chien.

Prendre en compte les situations spécifiques (dont handicap).

Respecter la réglementation et assurer la sécurité du maître et du chien, afin de neutraliser toute anomalie.
